



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 65265

Texte de la question

M Guy Beche appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés sur les situations vécues par les parents d'enfants autistes. En effet, il apparaît que les différents textes qui traitent de la situation des handicapés sont inégalement appliqués en direction de ces familles et de leurs enfants. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que, devant le handicap, ces familles et enfants soient plus justement aidés et soutenus.

Texte de la réponse

Reponse. - Les débats théoriques qui animent depuis plusieurs années la communauté scientifique et les associations de parents à propos de l'autisme, ne sauraient faire perdre de vue à quiconque les besoins des enfants, adolescents et adultes autistes en matière de soins, d'éducation et leur droit à une insertion sociale voire, pour certains d'entre eux, l'accès à un travail protégé ou non. C'est pourquoi, le secrétaire d'Etat aux handicapés a souhaité que des propositions concrètes des associations de parents et des professionnels lui soient faites. Ces propositions lui ont été rendues. En tout état de cause, les réflexions actuelles en matière de handicap menées dans le cadre de l'organisation mondiale de la santé et reprises en France permettent de ne plus opposer le concept de maladie et celui de handicap. Que l'autisme soit ou non reconnu comme une maladie, il est évident qu'il conduit les personnes qui en sont atteintes à des difficultés propres au handicap. À ce titre, sans bien entendu les exclure du dispositif de santé auquel elles peuvent prétendre, les dispositions de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées leur sont applicables. Par ailleurs, le secrétariat d'Etat aux handicapés s'est attaché à soutenir financièrement la création de services et de structures innovants, tant pour les enfants, que pour les adultes. Ainsi, un certain nombre de classes pour jeunes autistes ont été ouvertes dans des établissements scolaires avec les soutiens appropriés, financés par l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Beche Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65265

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1992, page 5607